

Territoires d'Auvergne : un tableau de bord pour connaître, partager et décider

Mis en place en 2007, le Tableau de bord des territoires d'Auvergne, en ligne sur le site Insee.fr/auvergne, est un outil de connaissance et de comparaison des Pays, des communautés d'agglomération et des zones d'emploi. L'information sur les territoires d'Auvergne méritant d'être enrichie et suivie, cet outil de veille statistique localisée a fait l'objet d'une mise à jour en février 2010. Les données déjà en ligne ont été actualisées et de nouveaux zonages sont aujourd'hui proposés à l'internaute : les bassins de vie, les arrondissements et les parcs naturels régionaux. Au total, 123 territoires sont désormais suivis par ce Tableau de bord et plus finement décrits à travers une sélection d'indicateurs.

► Anna MESPOULHÈS, Insee

Pourquoi un tableau de bord ?

Dans le cadre de l'action menée pour accompagner les politiques territoriales, la Préfecture de région Auvergne et l'Insee ont souhaité faciliter la concertation entre acteurs locaux autour de données objectives nécessaires à la connaissance des territoires. La plupart des territoires de projet auvergnats ont maintenant plusieurs années d'existence. En amont de la contractualisation avec l'État et la Région (Contrat de plan État-Région 2000-2006), ils ont été amenés à réaliser leurs propres diagnostics de territoire. Parallèlement, en accompagnement de chaque territoire, l'Insee en partenariat avec la Préfecture de région a également publié pour la majorité d'entre eux des synthèses territoriales consultables sur www.insee.fr/auvergne. Aujourd'hui, la demande d'information statistique sur les territoires et leurs dynamiques est de plus en plus forte. Le tableau de bord des territoires est donc conçu comme un outil de pilotage des politiques locales. ►

Un outil synthétique de suivi des territoires

Le tableau de bord des territoires donne un accès rapide à un nombre limité d'indicateurs concernant les territoires auvergnats. Différentes échelles territoriales sont disponibles, afin d'apporter des répon-

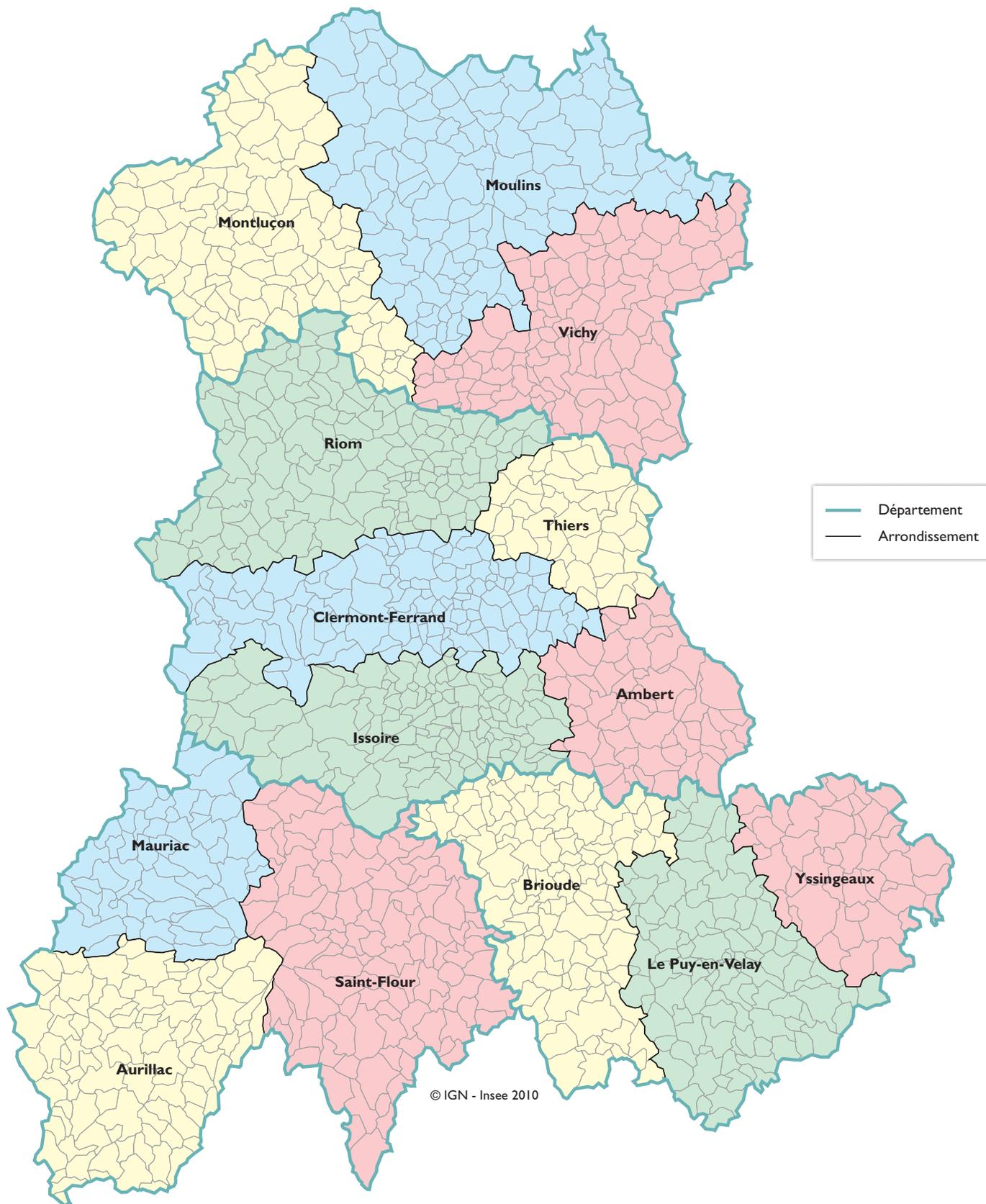
ses à la diversité des usages et des demandes d'information. Aux données relatives à la population viennent s'adjoindre des données sur la santé, le logement, l'emploi, le chômage, les revenus, la fiscalité locale, les entreprises et le tourisme.

Au 1^{er} janvier 2010, ce dispositif d'observation des territoires d'Auvergne recouvre 14 arrondissements, 16 zones d'emploi, 74 bassins de vie, 11 Pays, 6 communautés d'agglomération et 2 parcs naturels régionaux. Les valeurs de référence pour l'Auvergne et la France métropolitaine sont systématiquement mentionnées de façon à pouvoir situer chaque territoire dans un environnement plus vaste. ►

Un accès simple et rapide

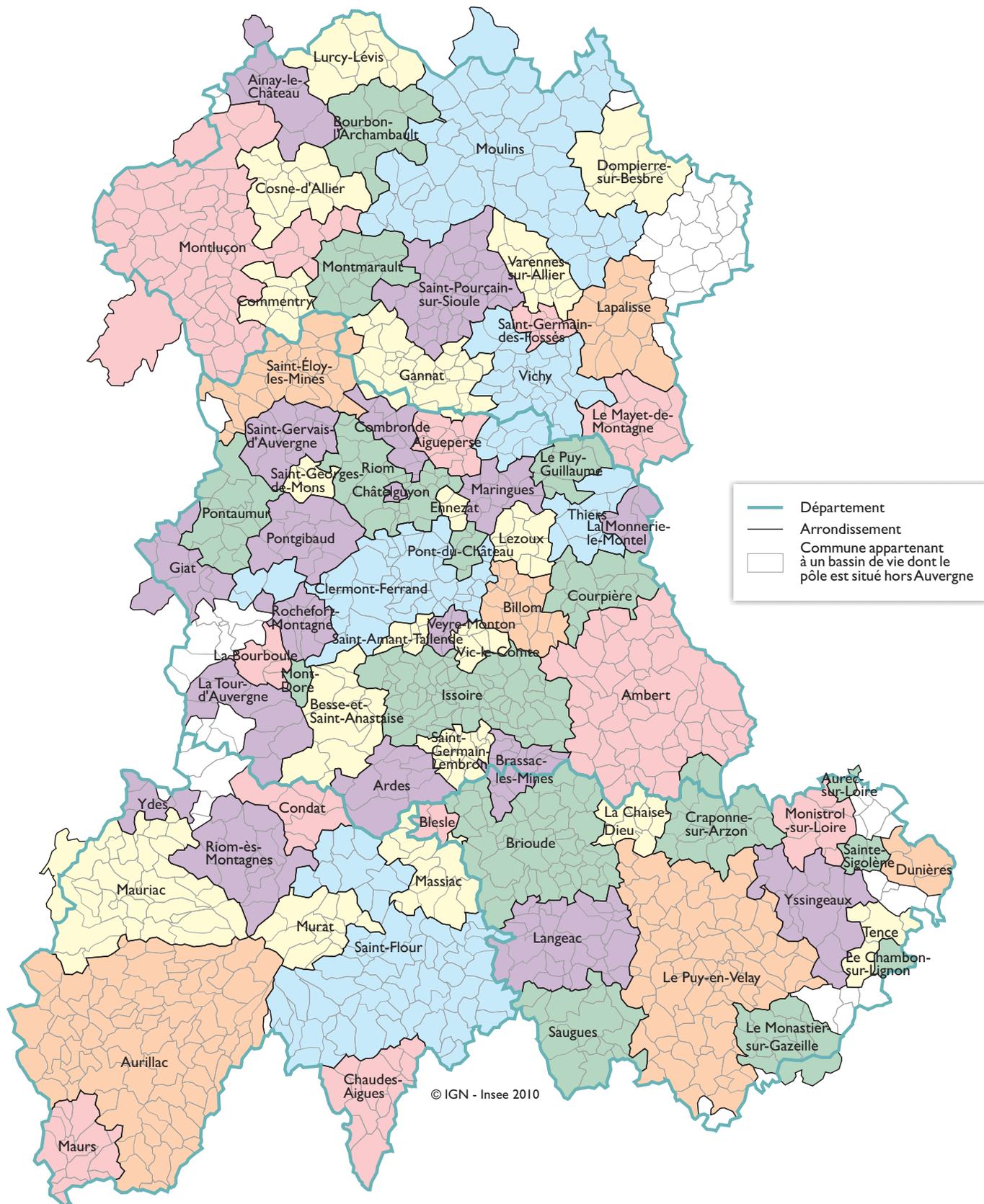
Conçu comme un produit très simple d'utilisation, l'outil propose un mode d'accès par territoire. Pour chaque indicateur, le tableau de bord des territoires présente sous forme de tableaux les dernières données disponibles et les évolutions sur une période récente. Celles-ci peuvent être téléchargées au format Excel. Une documentation est proposée en ligne (sources, définitions, concepts...) ainsi que la liste des indicateurs disponibles. La composition de chaque territoire est aussi consultable sous forme de liste de communes ou de carte détaillée. ►

Les arrondissements en Auvergne



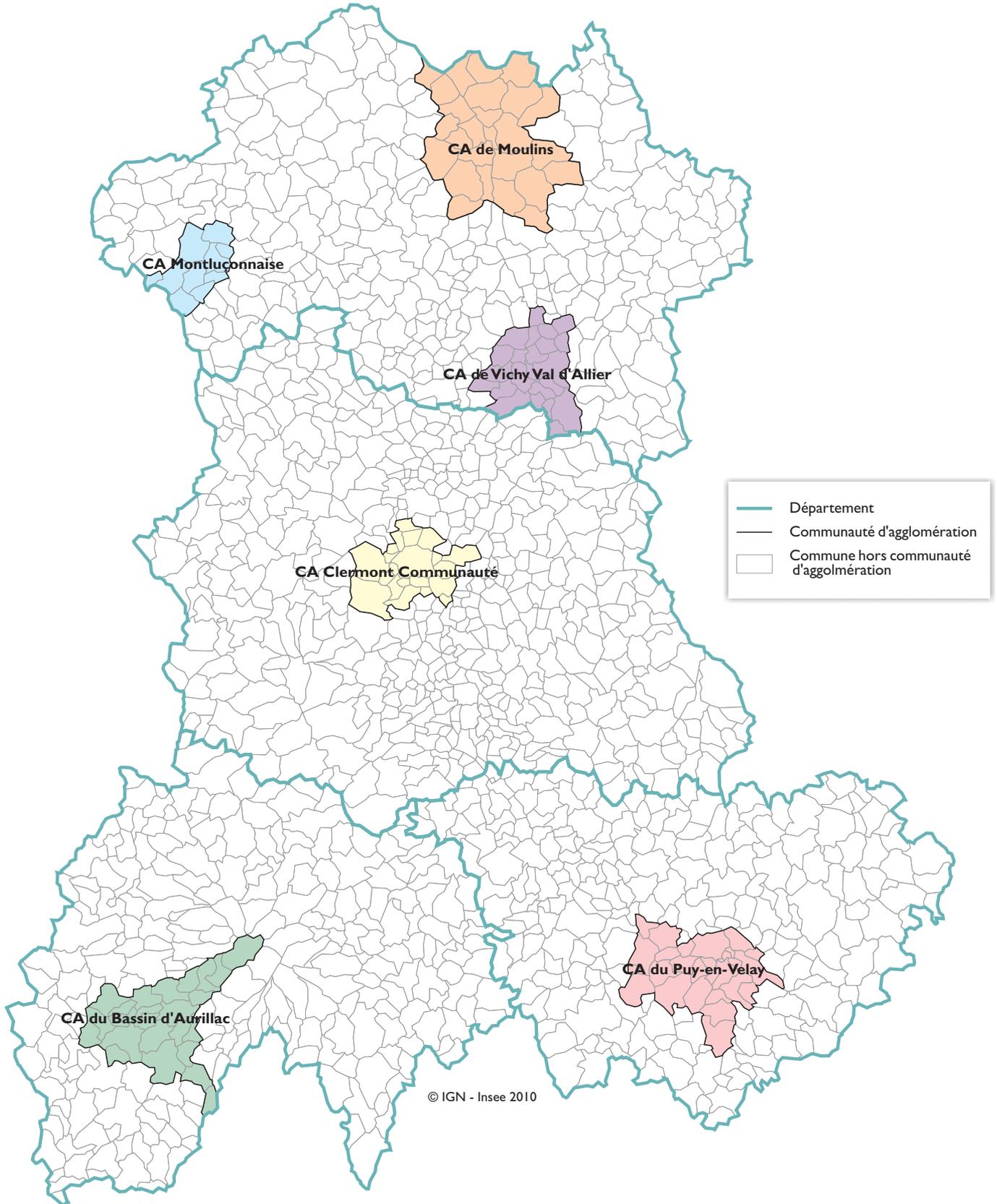
Source : Insee

Les bassins de vie en Auvergne



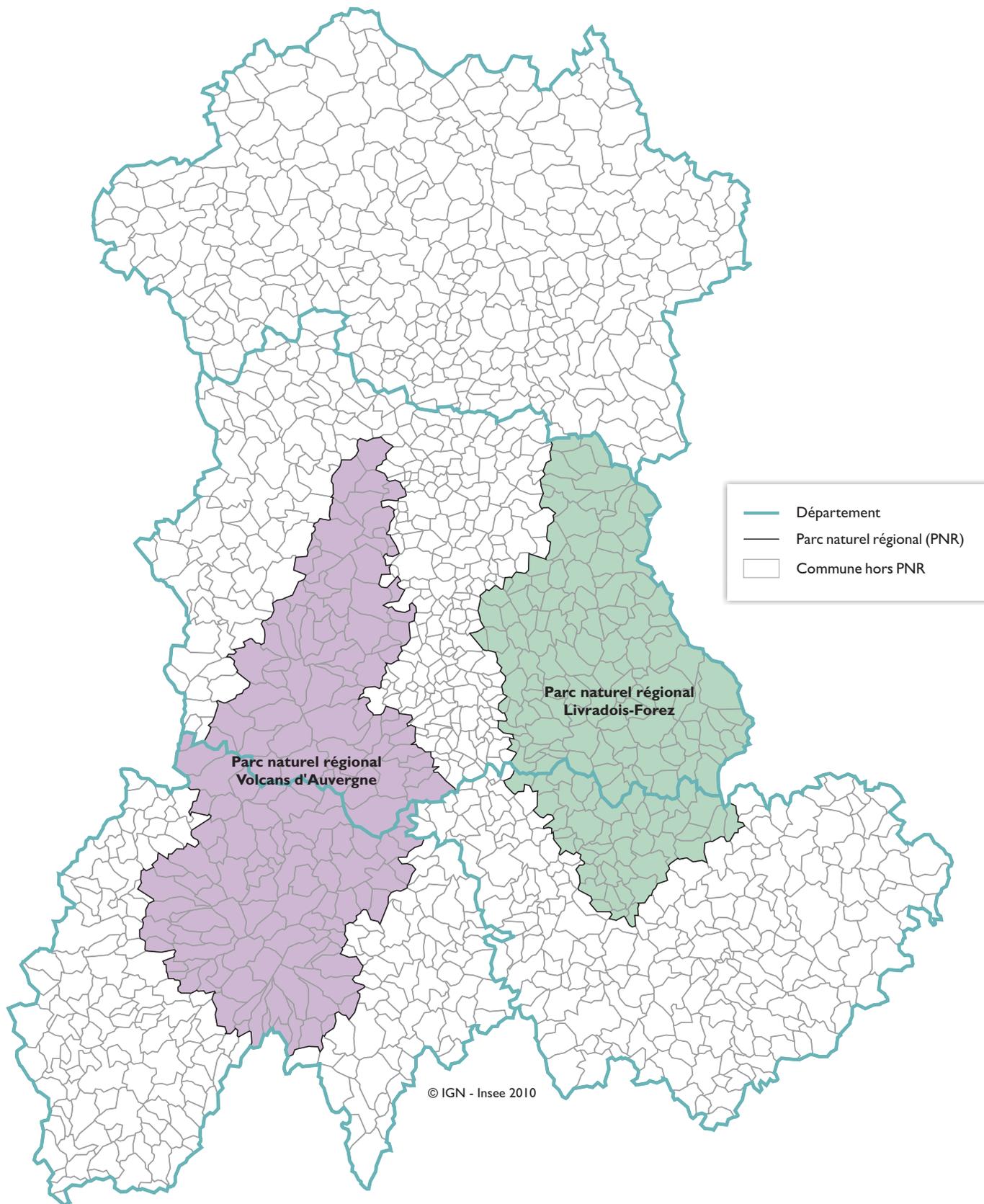
Source : Insee

Les communautés d'agglomération en Auvergne



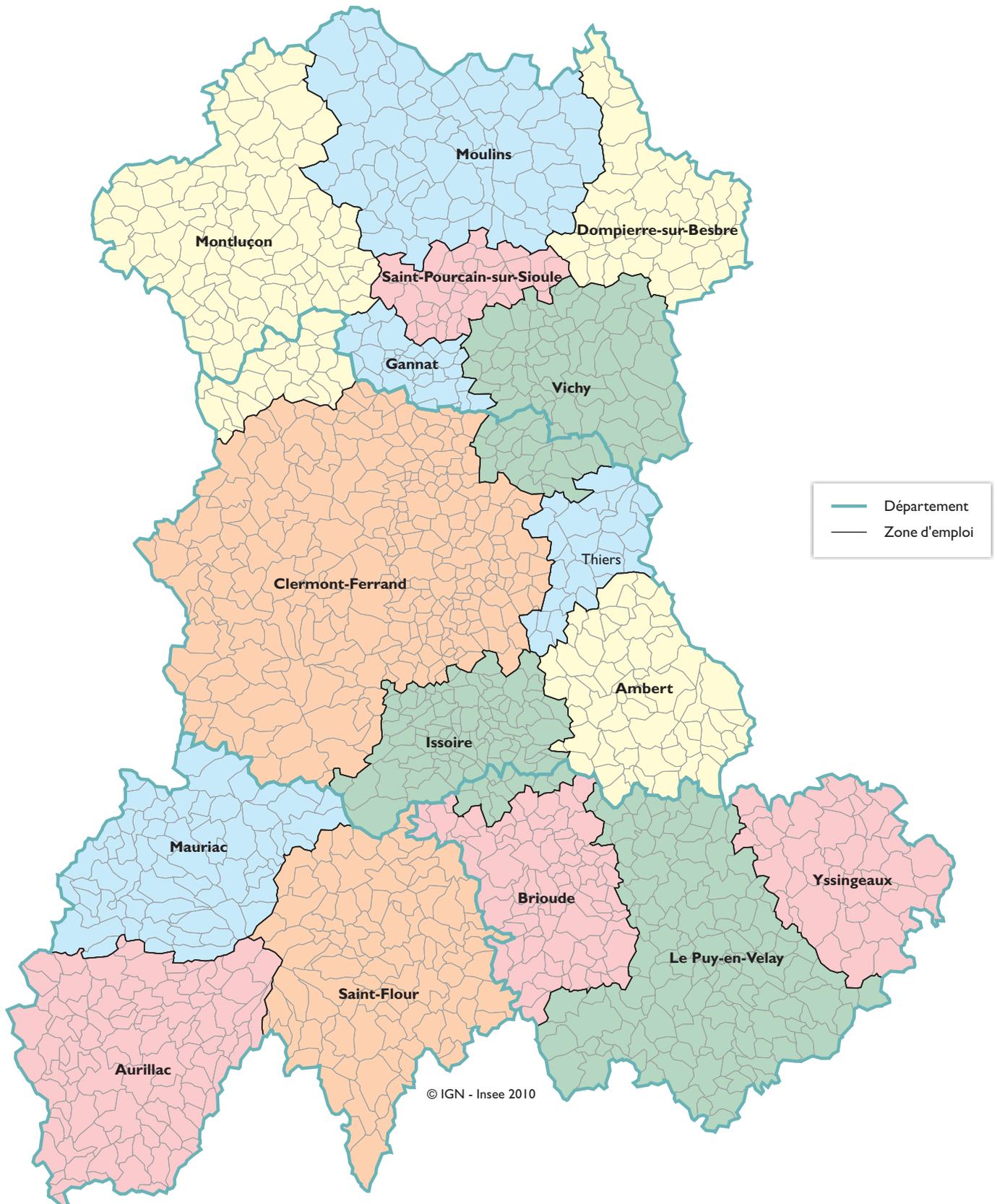
Source : Insee, Périmètre au 1^{er} janvier 2010

Les Parcs naturels régionaux en Auvergne



Source : Insee, Périmètre au 1^{er} janvier 2010

Les zones d'emploi en Auvergne



Source : Insee, Périmètre au 1^{er} janvier 2010

Les structures de Pays en Auvergne



Source : Insee, Périmètre au 1^{er} janvier 2010

► Définitions

➔ Arrondissement

L'arrondissement est une circonscription administrative de l'État. C'est la zone géographique dont le chef-lieu est la sous-préfecture. Le sous-préfet est chargé de son administration ; il relaie le préfet en assurant le contrôle administratif des communes de son arrondissement. Le libellé de l'arrondissement est le plus souvent celui du chef-lieu. L'arrondissement est une subdivision du département et un regroupement de cantons qui respecte les limites de communes.

➔ Bassin de vie

Le découpage de la France en bassins de vie a été réalisé pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine et mieux qualifier l'espace à dominante rurale. Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie comportent quatre catégories :

- Équipements concurrentiels : hypermarché et supermarché, grande surface non alimentaire, magasins (vêtements, chaussures, électroménager, meubles), librairie, droguerie, marché de détail, banque, vétérinaire ;
- Équipements non concurrentiels : gendarmerie, perception, notaire, Pôle Emploi, maison de retraite, bureau de poste, crèche ou halte-garderie, installation sportive, piscine, école de musique, cinéma ;
- Équipements de santé : médecin, infirmier, pharmacie, masseur-kinésithérapeute, dentiste, ambulance, maternité, urgences, hôpital de court, moyen et long séjour ;
- Équipements d'éducation : collège, lycée général et/ou technologique, lycée professionnel.

➔ Communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes formant, à la date de sa création un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ce seuil de 15 000 habitants ne s'applique pas lorsque la communauté d'agglomération comprend le chef lieu du département.

➔ Parc naturel régional

Les parcs naturels régionaux (PNR) concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte du parc détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation, accompagné d'un document déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc.

➔ Pays

Ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le Pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale. Les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement.

Le projet d'un Pays a donné lieu à un contrat avec l'État et la Région dans le cadre du volet territorial des contrats de plan État-Région. Les Pays constituent un cadre privilégié de mise en œuvre des schémas de services collectifs, notamment en matière de services de proximité.

Pour ce faire, les Pays doivent avoir élaboré une charte de développement et être constitués soit en établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit en groupement d'intérêt public de développement local, soit en syndicat mixte.

➔ Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent.

Effectué conjointement par l'Insee et les services statistiques du ministère du Travail, le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales, et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Une redéfinition du périmètre des zones d'emploi est en cours et sera achevée en 2011.